

de George Washington et de Lincoln, et je considère qu'ils auraient raison. Je sais que les Américains se montrent quelquefois assez chauvins; qu'ils enseignent à leurs enfants, dans leurs livres d'histoire et de géographie que la république américaine est le seul pays au monde; mais je crois que les Canadiens, d'un autre côté, ne sont pas assez chauvins, et le gouvernement l'est encore moins que la population.

Je crois que le peuple préférerait payer un peu plus cher pour un travail de cette nature, pour qu'il soit exécuté par une compagnie canadienne, qui s'en est acquitté bien et à des prix raisonnables dans le passé, que de laisser dire que nous sommes obligés d'aller le faire faire aux Etats-Unis.

Il ne faut pas oublier que ce travail a toujours été bien fait; on n'a jamais entendu de plaintes à ce sujet, et le travail était fait par des Canadiens.

Malgré ce qu'en dit le ministre des Finances, les documents paraissent indiquer qu'il a accordé quelques petites faveurs à la compagnie américaine, car je vois que du moment que la soumission de la *British American Bank Note Company* a été envoyée, tout a été fini, tandis que lorsque l'*American Bank Note Company* a demandé le droit de modifier sa soumission, au cas où elle serait acceptée, le ministre a consenti à l'écouter. Il a discuté avec elle ces changements. Il ne lui a pas répondu: cette condition rend votre soumission nulle et nous donnons l'entreprise à la compagnie rivale. Sans en rien dire à la compagnie canadienne, il a débattu l'affaire avec la compagnie américaine absolument comme s'il s'était agi d'un marché ordinaire et non d'une soumission. La *British American Bank Note Company* s'était conformée à toutes les conditions requises par le cahier des charges. Elle ne faisait aucune réserve, elle ne demandait aucune exemption, mais l'autre compagnie l'a fait. Cependant le ministre des Finances a discuté l'affaire avec la compagnie américaine, il lui a écrit des lettres, il a eu des entrevues avec ses représentants, et a finalement consenti à accepter ses conditions, et c'est en cela que je considère qu'il a favorisé la compagnie américaine.

Je ne dis pas qu'il l'a fait intentionnellement, mais il l'a fait. Pour ma part, je suis convaincu que le peuple canadien préférerait payer un peu plus cher pour faire faire ce travail par une compagnie canadienne, et voir tout l'ouvrage fait au Canada que de le confier à une compagnie américaine, qui fera le travail à New-York. Je ne connais pas le caractère de notre population, si elle n'est pas de cet avis.

Bien que les prix de la compagnie canadienne soient un peu plus élevés, le sous-ministre des Finances prouve qu'en 1892, ces prix étaient raisonnables. Le gouvernement prétend-il faire ce travail pour moins qu'il ne vaut?

Le ministre s'est beaucoup vanté d'avoir économisé au peuple une somme de \$153,000. D'après les apparences, il réalise une économie, mais nous n'en avons pas fini avec ce contrat. S'il m'avait demandé mon opinion j'aurais pu lui indiquer plusieurs autres manières d'économiser l'argent du peuple. Il pouvait, par exemple, admettre le contrôle en franchise. Il était facile d'économiser beaucoup d'argent sans donner à des étrangers d'importantes entreprises nationales. Il y a ici un principe en jeu, et je crois que le parlement devrait décider que dans les affaires de cette nature, les Canadiens seuls pourraient être admis à soumis-

sionner. Cela encouragerait les Canadiens à s'installer et à s'outiller de manière à pouvoir exécuter ce genre de travail.

Ce contrat aura pour effet de nous faire reculer de plusieurs années. Notre jeunesse ne sera plus portée à apprendre la gravure, puisque le ministre des Finances a fermé le principal établissement de ce genre au Canada, où elle pouvait recevoir de l'encouragement. Le ministre des Finances a accepté la prétention de la compagnie américaine que nous n'avons pas ici d'ouvriers capables d'exécuter ce travail aussi bien qu'il est fait à New-York. Pour ma part, je n'admets pas cela. Cette prétention est fautive, mais le ministre des Finances l'accepte comme parole d'Évangile. Grâce à ce contrat, nos jeunes gens n'auront plus la chance d'apprendre à graver, car le travail mécanique seul se fera au Canada et le travail artistique, la gravure se fera à New-York.

Avant de conclure un engagement avec qui que ce soit le gouvernement aurait mieux fait de demander à la *British American Bank Note Company* de diminuer ses prix. S'il avait fait cela, nous aurions aujourd'hui la satisfaction de savoir que nos billets de banque, nos timbres-poste, nos timbres de revenu et autres travaux de cette nature, ne sont pas faits par une compagnie américaine.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Boulevarderie—Le quai et les abords du passage Ross. \$500

M. BETHUNE: Cela est-il en plus du prix stipulé au contrat?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte): C'est pour construire le chemin qui conduit au quai. Le droit de passage nous a été cédé gratuitement.

Margaretville—Reconstruction du quai... \$12,000

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: L'entreprise a été cédée aux plus bas soumissionnaires, M.M. Simmons et Burpee, pour \$10,554. La balance est pour le surveillant des travaux, etc.

Judique—Nouveau quai. \$4,000

M. FOSTER: Il y a ici une augmentation de \$2,000.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: Comme mon honorable ami (M. Foster) peut le voir, il s'agit d'un crédit périmé de \$2,000. Cette somme est affectée à la construction d'un brise-lames de 750 pieds de longueur et de 29 pieds de largeur. Après un examen minutieux on a constaté qu'il fallait \$2,000 de plus.

M. FOSTER: Judique est-il un port?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS: Oui.

M. FOSTER: Je n'en ai jamais entendu parler. Dans quelle partie du monde est-ce?